



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

CONVOCATION

Date : 14/04/2025

Envoi le : 15/04/2025

Publication le : 15/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice :	28
Présents :	18
Absents :	10
Pouvoirs :	08
Votants :	26

Etaient présents :*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
 Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER,
 Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
 Messieurs Olivier DOUSSET, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /
 Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.
 Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Pascal ARRAGAIN
 Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.
 Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
 Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Pascal NOYAU.
 Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.
 Monsieur Éric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Daniel PERRICHOT.
 Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN



Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et vérifie les pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte suivant l'ordre du jour.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Madame Sylviane FORTUN est désignée comme secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXX

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT :

05 DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES
DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025 :

- Décision N°DGS/2025/033 du 19 mars 2025 portant délivrance d'une concession dans le cimetière de Luynes, situé rue de l'Alma.
- Décision N°DGS/2025/034 du 26 mars 2025 portant signature d'un avenant n°1 au bail de la gendarmerie de Luynes sise 5 avenue du Clos Mignot.
- Décision N°DGS/2025/035 du 28 mars 2025 portant signature d'un avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public de la terrasse sous La Halle.
- Décision N°DGS/2025/036 du 09 avril 2025 portant signature d'un contrat d'entretien des espaces verts communaux avec l'Association « Les Elfes ».
- Décision N°DGS/2025/037 du 09 avril 2025 portant signature d'un avenant n°1 au marché d'assurance lot n°3 « Assurance des véhicules et des risques annexes » avec la Société GROUPAMA Paris Val de Loire.

XXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR

DEL N° 23/04/2025-01 CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE - DEMANDE D'AVIS ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS - MOBILITÉS (ZFE-M)

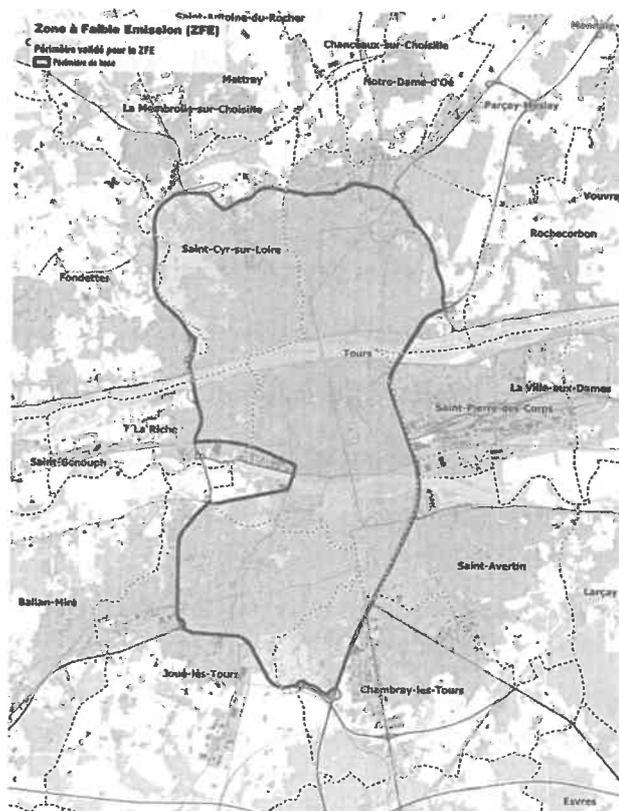
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 02 avril 2025, reçu en mairie le 09, la Métropole de Tours sollicite l'ensemble des collectivités pour émettre un avis avant le 30 avril par délibération du Conseil Municipal, pour la mise en place de la Zone à Faibles Émissions - mobilités (ZFE-m). Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que la Métropole entend toutefois prendre son arrêté de mise du ZFE-m au 15 avril 2025.

En France, Santé publique France estime que la pollution due aux particules fines (PM_{2,5}) est responsable d'au moins 48 000 décès prématurés par an, soit 9 % de la mortalité française. L'agence estime que le respect des recommandations sanitaires de l'Organisation Mondiale de la Santé pourrait faire éviter chaque année 17 000 décès pour un coût collectif non négligeable de 101 milliards d'euros en 2025.

Afin d'enrayer cette problématique, la France a rendu obligatoire l'instauration des Zones à Faibles Emissions - mobilités (ZFE-m) dans la loi d'orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 et a étendu cette obligation à toutes les collectivités de plus de 150 000 habitants dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Les Zones à Faibles Emissions-mobilités sont des outils permettant d'améliorer - parfois - la qualité de l'air en accélérant le renouvellement des véhicules les plus polluants. Ces zones ont pour but de protéger les populations les plus fragiles qui résident dans les zones les plus denses, donc les plus polluées. C'est dans ce cadre que la Métropole répond de son obligation réglementaire. L'objectif est de réduire les émissions de polluants atmosphériques et d'améliorer la qualité de l'air locale.

La ZFE-m de la Métropole de Tours prendra effet le 15 avril 2025 pour une durée de 6 ans. Elle s'applique aux véhicules légers, aux véhicules utilitaires légers et aux poids lourds. Elle restreint la circulation des véhicules légers immatriculés avant le 31 décembre 1996, les véhicules utilitaires légers immatriculés avec le 30 septembre 1997 et les poids-lourds, autobus et autocars immatriculés avant le 30 septembre 2001. Cela représente environ 4 000 véhicules dans la métropole. Sont exclus les deux, trois roues et quadricycles motorisés. La ZFE-m est active 24h/24 et 7 jours sur 7 et s'applique sur le périmètre suivant :



Les voies qui limitent le périmètre de la ZFE-m en sont exclues pour permettre le contournement de la zone. La ZFE-m de la Métropole de Tours comprends des dérogations nationales et locales pour des mobilités ciblées : la santé, l'artisanat, le social, les véhicules spécifiques ou de collection.

La zone porte sur huit communes, Luynes en est exclue.

La restriction d'environ 4 000 véhicules qui se reporteront soit sur de nouveaux véhicules soit sur une autre mobilité. Les impacts sur la qualité de l'air sont estimés légers sur les grands axes de circulation. Les impacts socio-économiques sont estimés mineurs du fait que seuls 5 % du parc de véhicules sont concernés.

La mise en place de la ZFE-m est prévu le 15 avril 2025, avec une période de sensibilisation allant jusqu'au 30 juin 2026. La mise en place prend la forme d'un arrêté qui est soumis à l'avis du public et des personnes publics.

Le rapport démontre une amélioration tendancielle de la qualité de l'air attendus en 2030 sans la mise en place de la ZFE-m.

Le rapport démontre l'impact très limité de la mise en place de la ZFE-m pour la qualité de l'air.

La délibération de ce jour est donc de se prononcer, conformément à l'article 123-19-1 du Code de l'Environnement, sous forme d'un avis à la fois sur l'étude réglementaire et sur le projet d'arrêté métropolitain.

VU le Code de l'Environnement,

VU l'article L.2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération C_23_04_04_040 du Conseil de Tours Métropole Val de Loire portant sur l'avis sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Tourangelle 2019-2023,

VU le débat parlementaire en cours,

Monsieur FERRAND indique que selon lui voter le périmètre, c'est voter pour la ZFE.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est préférable de voter et de proposer des conditions plutôt que de voter une délibération illégale.

Monsieur ARRAGAIN souligne qu'il manque dans les exceptions proposées par la Métropole, les urgences immédiates.

Il précise également que l'offre de parkings relais n'est pas suffisante au regard de la mise en place de la ZFE.

Madame CARTIER souligne qu'une ZFE cohérente aurait comporté la prise en compte de l'autoroute dans le périmètre car la pollution vient de là ainsi que les poids lourds qui circulent.

Monsieur NOYAU précise que les poids lourds se modernisent et qu'ils sont moins polluants qu'auparavant.

Il explique aussi que la logique du fret organise la livraison du dernier kilomètre avec des tracteurs électriques

Monsieur NOYAU souhaite savoir ce qui est mis en place pour réduire la pollution de l'autoroute.

Monsieur le Maire lui précise que VINCI Autoroutes travaille avec la Métropole sur le sujet en vue de réduire l'empreinte carbone de la traversée de Tours par l'autoroute.

Monsieur MAQUIN indique que selon lui la ZFE met en difficulté les populations déjà en difficultés alors même que les politiques incitatives de l'État se réduisent.

Monsieur FERRAND souligne que la mise en place de la ZFE, c'est d'une certaine façon la remise en place de l'octroi aux portes de Tours. L'effet est d'opposer les rats des villes aux rats des champs.

Plus aucune observation n'étant faite,

Après avoir pris connaissance de l'étude réglementaire, dont un exemplaire a été remis à chaque Conseiller Municipal en même temps que le dossier de la séance de ce jour, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur l'étude réglementaire « Zone à Faibles Émissions - mobilités (ZFE-M) » qui conclue des effets très limités de la mise en place de la ZFE-m, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

ÉMET UN AVIS FAVORABLE du projet d'arrêté métropolitain, concernant les points suivants :

- Périmètre proposé
- Nature des véhicules proposé

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE du projet d'arrêté métropolitain, concernant :

- La mise en place du ZFE-m au 15 avril 2025 et ce dans la mesure où la consultation des communes pour délibérer, fut formulée le 02 avril pour un retour attendu le 30 avril.
- La mise en place du calendrier pédagogique s'étendant jusqu'au 30 juin 2026 et sur la mise en œuvre des sanctions à compter du 1^{er} juillet 2026.

PROPOSE UNE NOUVELLE RÉDACTION DE L'ARTICLE 2, de la manière suivante :
Une période pédagogique qui s'étendra jusqu'au 31 décembre 2030 et par voie de conséquence l'absence de mise en œuvre de sanction.

PROPOSE LA MISE EN PLACE D'UNE CLAUSE DE REVOYURE EN 2029 pour réinterroger le territoire à travers une nouvelle étude réglementaire pour assoir une nouvelle décision.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

❖ JEUDI 24 AVRIL À 20H30 - SEANCE DE CINEMA : MA MERE, DIEU ET SYLVIE VARTAN

La Grange
Fiction de Ken Scott (1h42)
Tarifs : 4,50-6,50 €
Bande-annonce sur www.luynes.fr

❖ SAMEDI 26 AVRIL DE 7H00 À 18H00 - TOURNOI DES SARDINES (RUGBY) ET VIDE-GRENIERS

Terrain des Varennes
Restauration, buvette et animations sur place
Réserver un emplacement : evenements.asrugby37@gmail.com

❖ SAMEDI 26 AVRIL À 20H00 - ENSEMBLE VOCAL PASSERELLES

La Grange
Concert choral
Tarifs : 6-12 €
Réservation et information : www.voixpasserelles.fr

❖ DIMANCHE 27 AVRIL À 15H00 - MATCH DE FOOTBALL

Stade d'honneur
Seniors 1 contre Joué Portugais US2

❖ MERCREDI 30 AVRIL - UNE JOURNEE A LA FERME DU CHEVAL DE TRAIT

Sortie proposée par le Club "Le temps de vivre" (transport et déjeuner inclus)
Tarif : 99 € (85 € pour les adhérents)
Inscription : 06 81 37 36 56

❖ SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 MAI - COMPETITION REGIONALE DE GYMNASTIQUE ENFANTS

Gymnase
Venez nombreux encourager nos jeunes gymnastes luynoises !

❖ **DIMANCHE 4 MAI DE 8H00 À 18H00 - VIDE-GRENIERS DE L'UCAIL**

Autour de la halle

Tarif exposant : 3,50 €/mètre (2 mètres minimum puis × 2 mètres)

Inscription : 06 42 65 01 20 / ucail37230@gmail.com

❖ **Mardi 6 mai À 18h30 - Séance de cinéma : Natacha (presque) hôtesse de l'air**

La Grange

Comédie de Noémie Saglio avec Camille Lou, Vincent Dedienne et Didier Bourdon (1h35)

Bande-annonce : luynes.fr

❖ **JEUDI 8 MAI - COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945**

9h45 : Messe célébrée à l'église Sainte-Geneviève de Luynes

11h00 : Mise en place du défilé à l'entrée de la rue Victor Hugo

11h15 : Départ du défilé avec la Musique de Luynes, les sapeurs-pompiers et les véhicules militaires

11h35 : Cérémonie au Monument aux Morts, place des Victoires

Un vin d'honneur sera ensuite servi sous la halle.

❖ **DU 8 AU 12 MAI LE COMITE DE JUMELAGE accueille nos amis allemands de Meßstetten.**❖ **DU 14 AU 31 MAI - IMAGES SANS PAROLES**

La Grange

Exposition de photomontages de Gérard Lebègue

Vernissage : mardi 13 mai - 19h00

❖ **SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MAI - FESTIVAL CACTUS**

La Grange

Concerts de musiques du monde et animations organisés par R.F.L. 101

Programme sur rfl101.fr

❖ **DIMANCHE 18 MAI DE 8H00 À 18H00 - VIDE-GRENIERS ORGANISE PAR CHORAL'ARIA**

Parc des Varennes

3 € le mètre (sans table)

Buvette et restauration sur place

Inscription : 07 68 45 28 43 / jeanlouis.pinsard@orange.fr

❖ **DIMANCHE 18 MAI DE 10H00 À 17H00 - PORTES OUVERTES DE LA BATELLERIE DU PORT DE LUYNES**

Lieu-dit Les Granges (chemin de La Croix-Rouge)

Visite du chantier pour découvrir comment on construit un bateau.

❖ **MARDI 20 MAI À 19H00 - REUNION PUBLIQUE PLUM**

La Grange

Participez et donnez votre avis sur Plan Local d'Urbanisme métropolitain

Concertation jusqu'au 23 mai

Contact : plum@tours-metropole.fr

❖ **MERCREDI 21 MAI À 10H30 - SEANCE 1, 2, 3... CINÉ ! MACPAT LE CHAT CHANTEUR**

La Grange

Programme de courts métrages d'animation à partir de 3 ans (40 min.)

Tarif unique : 4 €

Bande-annonce : luynes.fr

❖ **Jeudi 22 mai À 20h30 - Séance de cinéma : Cassandra**

La Grange

Drame d'Hélène Merlin avec Billie Blain, Zabou Breitman et Éric Ruf (1h43)

Tarifs : 4,50-6,50 €

Bande-annonce : luynes.fr

❖ **SAMEDI 24 MAI DES 19H30 BODEGA DU RUGBY**

Parc des Varennes

Repas organisé par l'A.S.L. Rugby avec soirée dansante et buvette sur place

Tarif : 25 € par personne (15 € pour les moins de 12ans)

Inscription obligatoire avant le 4 mai : 07 69 70 43 33

❖ **SAMEDI 24 MAI - 19H00 - ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.S.L. TENNIS DE TABLE**

Club house (terrain d'honneur)

❖ **DIMANCHE 25 MAI - 8H30-18H00 - VIDE-GRENIER ORGANISE PAR L'A.S.L. KARATE**

Parc des Varennes

Restauration et buvette sous le kiosque

Renseignements et inscription : 06 68 21 01 44

❖ **DIMANCHE 25 MAI - 15H00 - MATCH DE FOOTBALL**

Stade d'honneur

Seniors 1 contre Monts AS2

❖ **DIMANCHE 1ER JUIN DES 10H30 - FETE DE LA BATELLERIE**

À la cale du Bouge au Vin

Parade de bateaux, artisanat, navigation, animations...

Food-truck, buvette et pique-nique tiré du sac

+ Spectacle gratuit "Le son des voiles" de la compagnie SYSTEMIC à 15h30

❖ Monsieur le Maire fait une information sur la réunion pour le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm), le mardi 20 mai 2025 à 19h00 à La Grange.

Il s'agit d'une réunion métropolitaine donc qui ne touche pas que Luynes mais tout le quart nord-ouest du périmètre de la Métropole.

❖ **LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL INITIALEMENT PROGRAMMÉ LE MARDI 03 JUIN 2025 EST DECALÉ AU MERCREDI 04 JUIN 2025**

XXXXXXXXXXXXXXXX

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h00.

Fait à Luynes, le 15 mai 2025

Le secrétaire de séance,



Sylviane FORTUN

Le Maire,



Bertrand RITOURET

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2025

DEL N° 23/04/2025-01 CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE - DEMANDE D'AVIS ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS -
MOBILITÉS (ZFE-M)

XXXXXXXXXXXX

